



Stephan Levoye

MISSION IMPOSSIBLE ?

Faire vieillir les sangliers

par François Magnien

Plus il y a de sangliers moins il y a de vieux sangliers.

Explication par l'auteur de l'ouvrage : « Plaidoyer pour le sanglier »

Le sujet est récurrent. Combien de fois n'entend-on pas : mais où sont les vieux sangliers ? Il faut dire que notre chasseur compétiteur collectionneur fantasme à tuer le « grand vieux sanglier » de ses rêves, le plus gros (on parle plus souvent poids que âge) que celui du voisin. Et comme tout un chacun ne peut se rendre dans les pays de l'Est tirer Sus Scrofa Attila en prenant soin de se faire photographier un peu en arrière de l'animal pour qu'il impressionne encore plus, on recherche le même trophée en France. Un téléphone portable vide d'un tel souvenir est indigne de nos nemrods.

Tout d'abord qu'est ce qu'un vieux sanglier ? Ce n'est pas

un animal qui pèse 100 kg ou plus mais qui a atteint au moins un âge de cinq ans c'est-à-dire actuellement une perle très rare ! Sur 2 550 mâles marqués en forêt de Verdun, à ce jour 1 593 ont été récupérés, certains parfois éloignés. Un seul âgé de 5 ans et demi et 7 de 4 ans et demi, (même pas encore adultes) autrement dit la misère et dans un massif de plus de 13 000 hectares (avec Spincourt et autres communales jouxtant) très favorable au sanglier ni mieux ni moins bien chassé qu'ailleurs. Donc pas plus de vieux sangliers ici qu'ailleurs !

Pourquoi cette triste absence alors que depuis de nombreuses années les prélèvements augmentent, donc les populations ? Si, comme d'aucuns l'affirment,

ils partaient ailleurs, ils seraient trouvés ailleurs mais ailleurs la situation est identique excepté pour quelques chanceux qui chassent en limites de réserves, de montagnes d'accès difficile, de zones diverses d'interdiction de chasse devenant alors pour l'espèce des zones de tranquillité, des refuges sécurisés, des maternités douillettes, des bases de départ de rapt nocturnes et des centres gériatriques pour quelques sujets (sous réserve de n'en point sortir!).

La bonne conscience

S'il n'y a pas ou en tous cas très peu de sangliers âgés (alors que l'espèce pourrait atteindre voire dépasser les dix ans), c'est qu'ils ont disparu. Et comme



Des populations jeunes et très prolifiques

chacun sait qu'ils ne sont ni chez soi, ni chez le voisin ni chez un autre, c'est qu'ils sont morts trop jeunes!

Ainsi donc la disparition de ces sujets convoités est l'unique fait des chasseurs eux-mêmes. Inutile d'incriminer quiconque (et ce serait alors facile de critiquer). Les coupables sont ceux qui regrettent cette pénurie sans penser un seul instant qu'ils en sont les seuls responsables!

Pourquoi? Parce que dans toute société de chasse ou presque, une consigne de tir persiste: l'autorisation de prélever les mâles identifiés dès le poids de quatre-vingts kilos voire cent selon les cas, ce qui ne change rien. Il est difficile de comprendre pourquoi ceux qui se plaignent de l'absence de ces grands mâles sont ceux qui insistent parfois lourdement pour obtenir leur autorisation de tir avant même que les défenses n'apparaissent. Mettez la hure d'un animal de 18 mois dans un congélateur et sortez-la dans 3 ans, le trophée sera toujours celui d'un 18 mois et non celui d'un 4 ans ½.

Pourquoi cet acharnement?

Un sanglier mâle est tirable dès sa première année en tant que bête rousse et c'est tant mieux! Et il le sera encore dès sa deuxième (souvent seconde) saison de chasse car beaucoup auront déjà atteint voire dépassé le poids fatidique de 80 kg. Aucun répit donc pour lui alors que les femelles bénéficient théoriquement de quelques années de sursis accusant alors un poids situé dans la plage d'interdiction de tir (60-80). Donc certaines peuvent vieillir un ou deux ans de plus.

Bien sûr on se donne une marge de bonne conscience: mâle identifié ce qui revient aussi à tirer les laies de poids identique que seuls les spécialistes savent identifier en battue avec souvent une chance sur 2 ou 3 de se tromper. Et l'on détruit ainsi le potentiel génétique de l'espèce transmis par les plus beaux spécimens, les plus âgés, les plus expérimentés devenus bien rares chez les deux sexes. Un reportage annonçait des problèmes de qualité chez les lions dans certaines réserves africaines. Ce serait dû entre autre, à la raréfaction des

grands mâles éliminés par la chasse sportive. Chez le sanglier, il y a aussi la génétique des beaux trophées transmise par les plus beaux sujets, ceux que l'on s'acharne à éliminer prioritairement. La sur-pêche serait à l'origine des diminutions de poissons? Pourquoi pas? Mais si on arrêta de ne prélever que les plus beaux, les reproducteurs en ne rejetant à l'eau que les plus petits, la situation ne serait-elle pas améliorée? Certes pas pour les consommateurs!

Pourquoi cet acharnement à cibler les plus gros?

- Plus de venaison? Alors que beaucoup s'en désintéressent!
- Si je ne le tue pas, ce sera le voisin!
- Ou il repartira! Où?
- La peur de voir les chiens massacrés, ce qui reste à prouver,
- La fierté du tir concrétisée par maintes photos transmises aux réseaux avant même l'éviscération
- La compétition du plus beau que le voisin,
- La trophée qualitative, maintenant quantitative, ...



Les véritables adultes n'ont pas moins de cinq ans

... - Tenir le partenaire volage. La liste n'est pas exhaustive. Les excuses les plus fallacieuses donnent bonne conscience.

Alors comment retrouver quelques mâles dignes de ce nom puisque c'est le message que vous attendez? Rien de plus simple! Seuls les responsables de leur disparition, donc les chasseurs, ont la clé: arrêter de tirer tous ces sujets d'avenir!

Et une lapalissade: pour croiser du vieux sanglier, laissez les vieillir! Rien de plus simple en théorie et adoptez d'autres consignes de tir et d'autres comportements; Tirez au maximum tout ce qui est inférieur à 60 kg sur pied parfois 65 ou 70 selon les niveaux de population et rien au dessus, excepté les malades ou blessés, et ce dans les deux sexes. Et cette politique n'est pas à mener sur votre territoire et parfois sur celui de quelques voisins mais sur le domaine territorial de l'espèce, au minimum 10 000 hectares boisés et de plaine car celle-ci fait partie de ce domaine vital.

De 1995 à 2007 sur la chasse par licences ONF de 3 000

hectares au Sud du massif. Je n'ai autorisé que le tir des animaux des deux sexes confondus et de moins de 55 kg vidés (66 vifs).

Il y eut naturellement des erreurs mais bien moins nombreuses qu'en cas d'autorisation de tir des fameux mâles identifiés qui le sont rarement. En fin d'expérience, trois mâles (connus) de plus de 112 points CIC ont été tués lors des tirs d'été ou en battue dans les plaines voisines. Et les autres sociétés ont profité de quelques beaux sujets n'ayant pas connaissance d'une ligne de limite sur une carte.

Respect absolu des subadultes

Une réussite car l'expérience prouvait que la méthode pouvait porter ses fruits. Un échec parce que ce sont les autres qui en ont profité, déstabilisant ceux qui les laissaient passer. Une erreur: malgré mes efforts, ne pas avoir obtenu le même protocole sur tout ce domaine vital, forestier de toute nature et agricole.

Actuellement un certain nombre de sociétés favorise intensément le tir des jeunes au point parfois de désespérer les partenaires, qui, contrairement à leurs espérances, ne rencontrent pas ou plus d'animaux convoités à savoir gros, au mieux âgés.

Ces espoirs resteront vains tant qu'il y aura possibilité de tir des mâles identifiés et tant qu'une politique de respect des subadultes ne sera pas généralisée.

Il faut tuer encore plus mais mieux! On ne fera pas d'adultes par des consignes de tir des moins de... et des plus de... mais par une seule consigne: tir des moins de..., tous sexes confondus, le cursus de poids étant modulable en fonction des densités et des objectifs.

C'est à cause des chasseurs que les sangliers âgés deviennent si exceptionnels. Ce ne sera que grâce à eux si, plus tard, on en rencontre à nouveau. On peut très bien faire vieillir la population en respectant les subadultes non pas sur un lot de chasse, même de quelques milliers d'hectares, mais sur une unité de gestion dépassant les 10 000. Ce ne sont pas vos sangliers, mais ceux de leur territoire et c'est sur tout celui-ci qu'une politique identique doit être menée. Et contrairement à ce que d'aucuns affirment, ce ne sont pas les soi-disant adultes la cause des surpopulations.

Alors pourquoi pas un plan de chasse qualitatif, non pas pour tirer les subadultes mais pour les préserver! Et comme l'administration ne le fera jamais, faites-le vous-même! Et dans vos tableaux remplacez ces sujets qui auraient pu être d'avenir par un nombre encore plus grand de jeunes, marcassins y compris! Vous contrôlerez ainsi mieux les populations et pourquoi pas, plus tard, rencontrerez le sanglier de vos rêves. Et une telle gestion impose la salle de réunion avant la carabine. Bon courage et bonne chance!! F.M.